

Aides financières exceptionnelles

Objectif de l'aide	Apporter un soutien aux personnes confrontées à des difficultés financières passagères
Public	Pour tout habitant de Beaucouzé ayant fait valoir ses droits auprès d'autres organismes
Forme de l'aide	L'aide apportée peut avoir la forme soit d'un don, soit d'un prêt. Cette aide peut concerner la prise en charge d'une facture d'eau, d'électricité, des frais de scolarité, de formation, d'apprentissage de la conduite, un achat exceptionnel (type véhicule, ordinateur...)
Conditions de ressources	Pas de conditions particulières
Procédure de demande	La demande est reçue par un agent du CCAS ou un travailleur social du secteur qui remplit un formulaire de demande spécifique aux aides financières. La demande est ensuite présentée en Conseil d'Administration
Montant	Les montants sont accordés en fonction des demandes et des situations
Mise en œuvre de l'aide	Selon les cas, l'aide peut être versée soit directement au créancier, soit au bénéficiaire